

Sécurité de la vieillesse—Loi

Le gouvernement nous fait valoir la nécessité de contrôler l'inflation, mais ce sont ses propres dépenses qui ont causé une telle inflation. Le gouvernement fait des dépenses qui, en réalité, ne sont que du gaspillage. Je ne vois pas de meilleur exemple que l'argent qu'il a gaspillé pour faire de la publicité. Je trouve immoral que le gouvernement augmente ses dépenses de 18 p. 100 tout en s'attaquant aux éléments de la société qui devraient être les derniers à se faire traiter de la sorte. Ce sont des citoyens que nous représentons ici et nous devons protester contre une telle attitude. Ce sont des pionniers qui ont déjà consenti tous les sacrifices.

Si les députés se donnaient la peine d'y réfléchir un moment, ils se souviendraient, j'en suis sûr, de tout ce que leurs parents ont dû faire pour leur permettre de recevoir une meilleure éducation et de jouir d'un meilleur niveau de vie. C'est certainement la même chose dans toutes les familles. Nous n'étions pas tous riches il y a 50 ou 75 ans. Je vois encore des gens faire ce genre de sacrifices dans le nord de l'Alberta. Je vois encore des gens qui passent toute leur vie à édifier de nouvelles villes en défrichant la terre afin d'avoir quelque chose à léguer à leurs enfants. Je l'ai constaté et je sais que tous les députés l'ont constaté aussi. Allez dans le nord du Québec où de nombreuses générations ont vécu et légué les fruits de leur dur labeur à leurs enfants. Le gouvernement leur dit: «Merci aux personnes âgées, merci aux pionniers, merci à tous ceux qui ont édifié notre pays, mais nous allons maintenant réduire vos pensions de sécurité de la vieillesse». C'est absolument révoltant. C'est immoral.

● (1240)

Le gouvernement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social savent parfaitement, comme le ministre l'a déclaré à la Chambre, que les personnes âgées sont conscientes de leurs obligations. Le gouvernement lance un appel à ceux qui connaissent le mieux la signification du mot sacrifice.

J'ai terriblement honte à l'idée que les députés puissent autoriser et soutenir une telle attaque contre les personnes âgées. La somme ne semble pas très importante. Il s'agira d'environ \$90 pour cette année et de \$250 à \$300 seulement pour l'année prochaine. Pour certaines personnes âgées, cela équivalra, l'année prochaine, à deux mois de loyer. Pour d'autres, cela veut dire qu'elles devront se priver de viande. Nous le savons. Les députés d'en face reconnaissent que cela ne touchera pas beaucoup les personnes âgées qui ont d'autres sources de revenus. Néanmoins, un groupe de 50,000 à 75,000 personnes âgées ne méritent certainement pas pareil traitement. C'est mal.

Si tous les députés font leur examen de conscience, ils savent parfaitement que c'est mal et immoral. Je leur demande de faire leur examen de conscience et de repenser aux sacrifices énormes que leurs parents et grand-parents ont consentis pour eux. C'est d'eux dont il s'agit. S'ils suivent ma suggestion, ils voteront contre ce projet de loi et contre la clôture.

M. Darling: Bien envoyé!

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me sens un peu triste au moment d'intervenir dans ce débat. Il est certain que j'appuie l'amendement qui vient d'être proposé, mais qu'il n'éliminera pas les problèmes que le projet de loi C-131 va infliger à plus d'un million de Canadiens âgés.

J'ai quelques observations à faire sur la façon dont le débat s'est déroulé jusqu'ici, à propos non seulement de la clôture qui a été imposée, mais aussi de ce que le débat a d'étrange. Je n'ai pas entendu de libéraux vanter les mérites de ce projet de loi dans des discours grandiloquents dont le texte pourrait être distribué à tous les retraités. J'ai entendu un libéral dire que les restrictions de 6 et 5 p. 100, par rapport au projet de loi C-131, visaient à contrer l'inflation. Les personnes âgées de ma circonscription, qu'elles soient de Smithers, d'Atlin, de Cassiar ou des Îles Reine-Charlotte, savent que le programme de 6 et 5 p. 100 qui est imposé ne les protège pas de l'inflation. Il leur ôte le pain de la bouche, les prive d'une partie de l'argent du loyer. De bien des façons, il leur enlève de l'argent, parce que l'inflation va se maintenir à un niveau élevé. L'indice des prix à la consommation ne va pas baisser en 1983 et 1984.

Je voudrais que des ministériels interviennent, parce que j'ai fait parvenir à mes électeurs les textes des discours que certains des leurs ont prononcés jusqu'ici. Dans ces envois, j'ai inclus les discours qu'ont prononcés des conservateurs et des membres de mon caucus. J'ai reçu en réponse des lettres intéressantes dont je citerai des extraits tout à l'heure.

Sur la question des libéraux qui ne font pas vraiment valoir leur point de vue et ne transmettent pas clairement leur message, je voudrais faire remarquer qu'un message bien étrange à effet de boomerang est lancé par les conservateurs. Je me rappelle la position qu'ils ont prise à la Chambre quand le principe des restrictions de 6 et 5 p. 100 a été proposé. Ils n'ont pas perdu de temps à suivre le mouvement et à faire savoir au milieu des affaires qu'ils approuvaient le programme et qu'ils lutteraient pour que le principe en soit appliqué à tous.

Au moment même où ce libéral de l'arrière-ban déclarait que, par rapport à la sécurité de la vieillesse, le plafonnement à 6 et 5 p. 100 devait contrer l'inflation, le ministre des Affaires des anciens combattants annonçait que les pensions des anciens combattants seraient en fait indexées à 11.5 p. 100 à compter du premier janvier de cette année. Les dispositions que nous propose le parti ministériel ont encore ceci d'étrange qu'elles ne s'appliqueront pas aux anciens combattants. Nous voyons graduellement s'implanter l'idée d'un examen des ressources non seulement pour les pensions et la sécurité de la vieillesse, mais éventuellement aussi pour le supplément de revenu garanti.

Rappelons certains faits pour savoir exactement ce qu'il en est. La proportion de 6 p. 100 qu'on appliquera en 1983 au lieu de suivre l'indice des prix à la consommation, lequel va sûrement être plus élevé de quelques points car les prévisions mêmes du gouvernement l'établissent à un point au-dessus de 10 p. 100, représentera donc une réduction d'environ 50 p. 100 de l'indexation qui aurait dû être accordée. Le taux de 5 p. 100 qui doit s'appliquer en 1984 reste de l'inconnu.